

VISIO - Allocations chômage dans la fonction publique

THE041APEG

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Assimiler la réglementation du régime général de l'assurance chômage dans ses principes généraux
- Étudier les dispositions de la convention d'assurance chômage

Public Visé

- Agents chargés du traitement des dossiers d'indemnisation pour perte d'emploi
- Gestionnaires de personnels

Objectifs pédagogiques

- Assimiler la réglementation du régime général de l'assurance chômage dans ses principes généraux
- Étudier les dispositions de la convention d'assurance chômage

Méthodes et moyens pédagogiques

- En complément de la connaissance de la réglementation, ce stage apporte une méthodologie du traitement des dossiers
- Des études de cas mettant en pratique la théorie acquise et les échanges d'expériences entre participants enrichissent le contenu de ce stage

NB : Afin de procéder aux calculs, merci de vous munir d'une calculatrice

- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible (de préférence Mozilla ou Google Chrome), une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire spécialiste de la réglementation de l'assurance chômage

Pré Requis

- Avoir des connaissances sur les Allocations pour retour à l'emploi des agents de niveau débutant

Parcours pédagogique

• Convention et règlements

- Signature et agréments
- Les nouveautés 2023

• Champ d'application

- Secteur public (Article L5424-1 du code du travail)
 - . Fonctionnaire en disponibilité
- Secteur privé (Article L5422-13 du code du travail)
- Règlement communautaire et ses incidences sur l'assurance chômage

• Conditions d'ouverture des droits

- Inscription comme demandeur d'emploi et détermination du délai de forclusion
 - . Exercices pratiques
- Recherche effective et permanente d'un emploi
- Aptitude à l'exercice d'un emploi
- Condition d'âge
- Condition de résidence
- Notion de perte involontaire d'emploi
 - . Ruptures du contrat de travail à l'origine du chômage involontaire
 - . Cas de démission considérée comme légitime
 - . Examen de la situation de chômage volontaire au 122ème jour
- Conditions d'affiliation et règles d'assimilation
 - . Exercices pratiques
- Gestionnaire des allocations en cas de coordination secteur public/secteur privé (Article R5424-2 à R5424-5 du code du travail)
 - . Exercices pratiques

• Durée d'indemnisation

- Analyse de la période d'affiliation
- Modalités de prise en compte des jours non travaillés
- Modulation de la durée d'indemnisation

• Calcul des droits

- Détermination du montant brut de l'ARE
 - . Rémunérations prises en compte
 - . Salaire de référence (éléments inclus, éléments exclus)
 - . Salaire journalier de référence
 - . Travail à temps partiel ou à temps non complet et coefficient réducteur
 - . Revalorisation de l'allocation
 - . Exercice pratique
- Incidence d'un avantage de vieillesse civile et/ou militaire
- Incidence d'une pension d'invalidité
- Détermination du montant net de l'ARE (Modalités de prélèvement de la CRDS et de la CSG)

• Point de départ des allocations

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Différé d'indemnisation
 - . Indemnité compensatrice de congés payés
- Différé spécifique
 - . Montant des indemnités de licenciement
 - . Limite du calcul
- Délai d'attente
- Conditions du versement de l'allocation

- **Reprise**
 - Conditions d'une reprise de droits
 - Délai de déchéance
 - Droit d'option et les conditions à remplir

- **Rechargement des droits**
 - Conditions à remplir au terme de l'indemnisation initiale
 - Conditions à remplir en vue du calcul de nouveaux droits
 - Incidence en cas de coordination secteur public/secteur privé (Article R5424-6 du code du travail)

- **Notions d'activité réduite**
 - Activité réduite reprise salariée ou non salariée
 - . Situation d'une activité réduite reprise et conditions de cumul
 - . Calcul des jours indemnifiables
 - . Exercice pratique
 - Activité réduite conservée salariée ou non salariée
 - . Situation d'une activité réduite conservée
 - . Révision du montant et de la durée de l'allocation en cas de perte

- **L'ARE Formation**
 - Nature, montant, durée, formalités

- **Obligations nées suite à inscription comme demandeur d'emploi**
 - Eléments nécessaires à l'étude du dossier
 - Notification du droit à l'allocation

 - Notification de rejet au bénéfice de l'allocation

 - Motifs d'interruption du versement de l'allocation
 - Notification de fin de droit ou du droit d'option en cas de rechargement des droits

Le contenu est mis à jour en temps réel des évolutions réglementaires

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

 **Durée**

21.00 Heures
3 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

 **Tarifs (net de taxes)**

Inter (Par personne) : 1 870.00
Inter Adhérent (Par personne) : 1 740.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Chargé de formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org